
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE

LE MARDI 23 AVRIL 2019 - 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le mardi 23 avril 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence de la mairesse, madame Diane Lavoie, formant ainsi quorum :

Sont présents :

- Madame Diane Lavoie, mairesse
- Madame la conseillère Louise Allie, district 1
- Madame la conseillère Renée Trudel, district 2
- Madame la conseillère Odette Martin, district 3
- Monsieur le conseiller Luc Cossette, district 4
- Monsieur le conseiller Guy Bédard, district 5
- Monsieur le conseiller Pierre Verret, district 6
- Monsieur le conseiller Réginald Gagnon, district 7
- Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie, district 8

Sont également présents :

- Madame Martine Vallières, directrice générale
- Monsieur Alexandre Doucet-McDonald, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / MOMENT DE RECUEILLEMENT

À 19 h 30;

Madame la mairesse ouvre la séance par un moment de recueillement.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens sur divers sujets.

2019-04-180

3. HOMMAGE À UNE CITOYENNE – MÉDAILLÉE D'ARGENT AUX JEUX DU CANADA – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que madame Émilie Lavoie, jeune hockeyeuse de Beloeil âgée de 17 ans, s'est méritée la médaille d'argent avec l'équipe Québec lors des Jeux du Canada qui se sont déroulés à Red Deer en Alberta, du 15 février au 3 mars 2019;

ATTENDU que cette jeune athlète pratique ce sport depuis l'âge de 7 ans et qu'elle aspire à porter les couleurs du Canada aux Jeux olympiques et que les Jeux du Canada s'avèrent un jalon important dans sa jeune carrière d'hockeyeuse;

ATTENDU que madame Émilie Lavoie participe à des compétitions majeures depuis qu'elle a intégré la sélection de Hockey Québec en 2013;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le conseil municipal invite madame Émilie Lavoie à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner cet exploit bien mérité.

2019-04-181

4. HOMMAGE À DES CITOYENS – PARTICIPATION À LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – SIGNATURE DU LIVRE D'OR

ATTENDU que de jeunes athlètes beloeillois se sont qualifiés pour la 54^e Finale des Jeux du Québec, qui s'est déroulée du 1^{er} au 9 mars 2019;

ATTENDU que ces athlètes sont issus de plusieurs disciplines, dont la gymnastique, le hockey masculin, la ringuette et le trampoline;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le conseil municipal invite Charlie Desrosiers, Mathis Lemelin, Ariane Couturier, Éloïse Dumont, Léanne Houde, Alexia Sauvé, Mahélie Lévesque-Codey, Éliane Therrien, Ariane Moreau et Alexia Bazinet à venir signer le livre d'or de la Ville afin de souligner cet accomplissement.

2019-04-182

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2019-04-183

6. DÉROGATION MINEURE (DM-2019-9031) – 1560, RUE HENRY-R.-GRAY – SUPERFICIE – IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la loi.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été formulée pour que soit autorisé, au 1560, rue Henry-R.-Gray, une superficie de plancher de 1 193,2 mètres carrés;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1244-00-92 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'autoriser;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dérogation mineure numéro DM-2019-9031 telle que demandée pour le 1560, rue Henry-R.-Gray, aux conditions prévues à la résolution 2019/04/66 du Comité consultatif d'urbanisme.

2019-04-184

7. USAGE CONDITIONNEL (UC-2019-9035) – 1000, RUE VICTOR-DORÉ – AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE SUR TOIT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande d'usage conditionnel a été formulée pour que soit autorisé, au 1000, rue Victor-Doré, l'aménagement d'une terrasse sur toit d'un bâtiment industriel;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2019-9035 pour le 1000, rue Victor-Doré, aux conditions prévues à la résolution 2019/04/72 du Comité consultatif d'urbanisme.

2019-04-185

8. USAGE CONDITIONNEL (UC-2019-9034) – 125, RUE DE L'INDUSTRIE – AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE SUR TOIT – AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES – AUTORISATION

a) Audition des personnes intéressées

Aucune intervention.

b) Autorisation

ATTENDU qu'une demande d'usage conditionnel a été formulée pour que soit autorisé, au 125, rue de l'Industrie, l'aménagement d'une terrasse sur toit d'un bâtiment commercial;

ATTENDU que cette demande est assujettie au *Règlement 1646-00-2011 relatif aux usages conditionnels*;

ATTENDU que ladite demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la demande d'usage conditionnel UC-2019-9034 pour le 125, rue de l'Industrie, aux conditions prévues à la résolution 2019/04/71 du Comité consultatif d'urbanisme.

2019-04-186

9. PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRE DU 25 MARS ET EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019 – APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du conseil du 25 mars et extraordinaire du conseil du 8 avril 2019, tel que soumis.

2019-04-187

10. MAIRE SUPPLÉANT – MAI, JUIN, JUILLET 2019 – NOMINATION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie à titre de maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2019.

2019-04-188

11. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AN 2 (2018) – ADOPTION

ATTENDU que l'article 35 de la *Loi sur sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et la transmettre au ministre dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le rapport d'activité de l'an 2 (2018) du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

2019-04-189

12. RÉGIME DE RETRAITE À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BELOEIL – POLITIQUE DE FINANCEMENT – ADOPTION

ATTENDU que le Conseil municipal a adopté, le 10 décembre 2018, la *Politique de financement du Régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil*;

ATTENDU que ladite politique a été modifiée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter la *Politique de financement du Régime de retraite à l'intention des employés de la Ville de Beloeil* telle que modifiée.

2019-04-190

13. DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES – POSTE D'ARCHIVISTE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'embaucher madame Sophie Savaria à titre d'archiviste à la Direction des affaires juridiques, en date du 13 mai 2019, aux conditions prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel d'encadrement de la Ville de Beloeil*.

2019-04-191

14. DIRECTION DES FINANCES – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – TECHNICIEN EN INFORMATIQUE – EMBAUCHE

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Louise Allie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer monsieur François Tassé au poste permanent de technicien en informatique au sein du Service des technologies de l'information de la Direction des finances et ce, à compter du 13 mai 2019, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

2019-04-192

15. DIRECTION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – NOUVELLE GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS – APPROBATION

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la grille salariale des employés étudiants de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire suite à une évaluation des postes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la nouvelle grille salariale des employés étudiants de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire, telle que soumise.

Cette nouvelle grille salariale entre en vigueur à compter du 24 avril 2019.

2019-04-193

16. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer messieurs François Lalancette et Carl Lavertu pour siéger sur les sièges 5 et 8 du Comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans, soit du 23 avril 2019 au 23 avril 2021.

2019-04-194

17. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT (CCRA) – NOMINATIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de nommer monsieur Damien Sanschagrin, urbaniste, pour siéger au sein du comité consultatif régional d'aménagement (CCRA) de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) et de nommer madame Sophie Gendron, directrice de l'urbanisme, à titre de remplaçante.

2019-04-195

18. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9025) – 866, RUE LAURIER – MODIFICATIONS EXTÉRIEURES ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/04/67 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9025 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2019-3075 au demandeur pour permettre des travaux d'agrandissement et de modifications extérieures au 866, rue Laurier, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 2 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2019-04-196

19. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9030) – 2120, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE – AFFICHAGE – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/04/68 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9030 et d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation portant le numéro de demande 2019-3111 au demandeur pour permettre l'installation d'une enseigne sur socle et de deux enseignes murales au 2120, rue Saint-Jean-Baptiste, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2019-04-197

20. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9033) – 125, RUE DE L'INDUSTRIE – FAUBOURG RICHELIEU – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE DEUX ÉTAGES – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/04/69 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9033 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2018-2764 au demandeur pour permettre la construction d'un bâtiment de deux étages dans le projet immobilier du Faubourg Richelieu, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 12 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2019-04-198

21. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA-2019-9036) – 1000, RUE VICTOR-DORÉ – REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – APPROBATION

ATTENDU que le projet en titre est assujéti au *Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet et recommande de l'approuver;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver, aux conditions prévues à la résolution 2019/04/70 du Comité consultatif d'urbanisme, le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-2019-9036 et d'autoriser la délivrance du permis de construction portant le numéro de demande 2019-3050 au demandeur pour permettre que les façades du bâtiment projeté aient un taux inférieur à 75 % de matériaux de type A, au 1000, rue Victor-Doré, ledit projet respectant les objectifs et critères de la section 15 du chapitre 3 du règlement 1680-00-2012.

Le demandeur devra respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA et toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2019-04-199

22. MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR) – GESTION DE L'ABATTAGE D'ARBRES ET DE LA PLANTATION – POSITION DE LA VILLE

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) étudie actuellement la possibilité d'assurer la gestion de l'abattage et de la plantation d'arbres sur son territoire;

ATTENDU que la MRCVR désire connaître les orientations en matière de gestion des arbres des municipalités situées sur son territoire avant de se positionner;

ATTENDU que la Ville de Beloeil dispose des ressources et de l'expertise nécessaires pour maintenir la gestion de l'abattage et la plantation des arbres hors des boisés;

ATTENDU qu'aucun permis ou certificat d'autorisation n'a été émis dans les dernières années relativement à l'abattage d'arbres dans les milieux boisés;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite offrir au maximum un service de proximité à ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'indiquer à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) que la gestion de l'abattage et de la plantation d'arbres hors des milieux boisés doit demeurer de la compétence de la Ville de Beloeil puisqu'elle dispose de l'expertise, des ressources et d'une réglementation adéquate.

De signaler son accord de se prévaloir d'un professionnel au service de la MRCVR pour la gestion en zone agricole de boisé identifié et de soutenir les municipalités voulant se prévaloir d'une telle ressource.

2019-04-200

23. RÈGLEMENT 1653-10-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Odette Martin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1653-10-2019 modifiant le Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement.*

2019-04-201

24. RÈGLEMENT 1667-82-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-909 – PROJET – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le projet de *Règlement 1667-82-2019 modifiant le Règlement de zonage 1667-00-2011 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-909*.

L'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement est fixée au 6 mai 2019, à 19 heures, à la salle de délibérations de la cour municipale, à l'hôtel de ville.

2019-04-202

25. RÈGLEMENT 1667-82-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1667-00-2011 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-909 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Réginald Gagnon donne un avis de motion qu'un règlement ayant pour objet de modifier la grille des spécifications de la zone C-909 annexée au *Règlement de zonage 1667-00-2011*, sera déposé, pour adoption, à une séance ultérieure.

2019-04-203

26. RÈGLEMENT 1759-00-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 905 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 280 000 \$ POUR L'ACQUISITION DU LOT 6 219 549 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – CERTIFICAT DU GREFFIER – DÉPÔT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le *Règlement 1759-00-2019 décrétant une dépense de 1 905 000 \$ et un emprunt de 1 280 000 \$ pour l'acquisition du lot 6 219 549 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères*.

2019-04-204

27. RÈGLEMENT 1760-00-2019 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BELOEIL – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'adopter le *Règlement 1760-00-2019 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Beloeil*.

2019-04-205

28. PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS – NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une demande d'aide financière a été déposée par la Ville dans le cadre du Nouveau Fonds Chantiers Canada – Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour la construction du Centre aquatique;

ATTENDU que ladite demande a été acceptée et qu'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville, la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Ministre déléguée à l'éducation a été reçu afin de définir les modalités de versement de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités – Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec et autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2019-04-206

29. SERVITUDES, DROITS DE PASSAGE, ACCÈS ET EMPIÈTEMENT – LOTS 5 949 431, 5 949 432 ET 6 023 404 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VERCHÈRES – ENTENTE – ADDENDA – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU l'entente intervenue le 21 décembre 2017 entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc.;

ATTENDU que des modifications doivent y être apportées afin d'aménager un sentier piétonnier temporaire sur le lot 5 949 432 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

ATTENDU qu'un addenda à ladite entente a été rédigé à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver l'addenda à l'entente intervenue entre la Ville de Beloeil et 9174-8319 Québec inc relative aux servitudes, droits de passage, accès et empiètement sur les lots 5 949 431, 5 949 432 et 6 023 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, et d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le greffier à signer tout document à cet effet.

2019-04-207

30. COUR DU QUÉBEC, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – CONTESTATION – RATIFICATION – REPRÉSENTATION – MANDAT

ATTENDU qu'une demande à l'encontre de la Ville de Beloeil a été déposée en Cour du Québec, Division des petites créances (numéro 750-32-013194-199);

ATTENDU qu'une contestation a été déposée, le 12 avril 2019, par la Ville de Beloeil;

ATTENDU que la Ville doit être représentée devant la Cour du Québec, Division des petites créances, à l'occasion de ladite poursuite;

ATTENDU que selon la jurisprudence, les avocats au service d'une ville ne peuvent pas représenter celle-ci devant la Cour du Québec, Division des petites créances;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater un représentant de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de ratifier la contestation du 12 avril 2019 signée par madame Marie-Pier Hébert, technicienne juridique.

De mandater madame Marie-Pier Hébert à titre de représentante de la Ville devant la Cour du Québec, Division des petites créances, pour le dossier numéro 750-32-013194-199.

2019-04-208

31. ÉCRITURES D'AMENDEMENT AU BUDGET ET RÉALLOCATIONS DE FONDS POUR PROJETS EN COURS – APPROBATION

ATTENDU les demandes d'écritures d'amendement et de réallocations de fonds des projets en cours des différentes directions de la Ville pour la période du 13 mars au 9 avril 2019;

ATTENDU la procédure d'approbation de ces demandes établie par le *Règlement 1751-00-2018 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal*;

ATTENDU que les demandes d'écritures d'amendement (activités de fonctionnement) excèdent 25 000 \$ doivent être approuvées par le conseil;

ATTENDU que les demandes de réallocations de fonds des projets en cours (activités d'investissement) doivent être en tout temps approuvées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver les écritures d'amendement pour la période du 13 mars au 9 avril 2019 au montant total de 38 755,00 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

D'approuver la réallocation de fonds des projets en cours pour la période du 13 mars au 9 avril 2019 au montant total de 27 801,53 \$, tel que présenté sur la liste jointe en annexe.

2019-04-209

32. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 3 011 000 \$ – 7 MAI 2019 – ADJUDICATION

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 1481-00-2003, 1572-00-2008, 1573-00-2008, 1575-00-2008, 1576-00-2008, 1577-00-2008, 1586-00-2008, 1590-00-2008, 1594-00-2008, 1560-00-2007, 1624-00-2010, 1640-00-2010, 1647-00-2011, 1649-00-2011, 1651-00-2011 et 1661-00-2011, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Ville de Beloeil a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 mai 2019, au montant de 3 011 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

331 000 \$	2,00000 %	2020
339 000 \$	2,00000 %	2021
349 000 \$	2,05000 %	2022
359 000 \$	2,20000 %	2023
1 633 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,92300 Coût réel : 2,49865 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

331 000 \$	2,00000 %	2020
339 000 \$	2,05000 %	2021
349 000 \$	2,15000 %	2022
359 000 \$	2,20000 %	2023
1 633 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,88640 Coût réel : 2,52098 %

3 - SCOTIA CAPITAUX INC.

331 000 \$	2,00000 %	2020
339 000 \$	2,05000 %	2021
349 000 \$	2,10000 %	2022
359 000 \$	2,20000 %	2023
1 633 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,97670 Coût réel : 2,52642 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

331 000 \$	2,00000 %	2020
339 000 \$	2,00000 %	2021
349 000 \$	2,10000 %	2022
359 000 \$	2,20000 %	2023
1 633 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,81300 Coût réel : 2,53366 %

5 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

331 000 \$	2,00000 %	2020
339 000 \$	2,05000 %	2021
349 000 \$	2,10000 %	2022
359 000 \$	2,20000 %	2023
1 633 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,81671 Coût réel : 2,57067 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 011 000 \$ de la Ville de Beloeil soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2019-04-210

33. ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 3 011 000 \$ – 7 MAI 2019 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Beloeil souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 011 000 \$ qui sera réalisé le 7 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant de \$
1481-00-2003	29 000 \$
1560-00-2007	1 470 000 \$
1572-00-2008	19 200 \$
1573-00-2008	20 600 \$
1575-00-2008	32 100 \$
1576-00-2008	51 700 \$
1577-00-2008	19 800 \$
1586-00-2008	93 400 \$
1590-00-2008	11 700 \$
1594-00-2008	15 100 \$
1624-00-2010	81 700 \$
1640-00-2010	266 900 \$
1647-00-2011	45 500 \$
1649-00-2011	179 100 \$
1651-00-2011	319 800 \$
1661-00-2011	355 400 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1560-00-2007, 1647-00-2011, 1649-00-2011, 1651-00-2011 et 1661-00-2011, la Ville de Beloeil souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELOEIL (QUÉBEC) J3G 4G7
8. Que les obligations soient signées par la mairesse ou le maire suppléant et la trésorière ou la trésorière adjointe. La Ville de Beloeil, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1560-00-2007, 1647-00-2011, 1649-00-2011, 1651-00-2011 et 1661-00-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 7 mai 2019, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2019-04-211

34. VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – 20 JUIN 2019 – AUTORISATION

ATTENDU que la trésorière a produit l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'ordonner au greffier de procéder à la vente de ces immeubles pour défaut de paiement des taxes, le 20 juin 2019 à 10 heures;

La trésorière ou la trésorière adjointe sont autorisées, lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes, à acquérir pour et au nom de la Ville de Beloeil tout immeuble mis à l'enchère, et ce, pour un montant égal à la somme des taxes dues en capital, intérêts et frais.

2019-04-212

35. CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER) – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VÉHICULES – AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU l'entente de service pour la gestion, l'entretien et la réparation d'un parc de véhicules entre la Ville de Beloeil et le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), approuvée par la résolution 2015-06-318;

ATTENDU que la valeur de la dépense des véhicules à taux horaire n'a pas été incluse dans la résolution 2015-06-318;

ATTENDU que les taux horaires ont été négociés dans le contrat de location avec le CGER;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser la dépense pour l'entretien et la réparation des véhicules à taux horaire avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) selon le budget 2019, au montant de 121 887,43 \$, taxes incluses.

2019-04-213

36. FOURNITURE D'ASPHALTE – PROJET 19VO50 – CONTRAT – RÉSILIATION

ATTENDU que suite à un appel d'offres public, la Ville de Beloeil a octroyé un contrat à l'entreprise Pavages Maska inc. pour la fourniture d'asphalte, le 25 mars 2019;

ATTENDU que les parties conviennent de mettre un terme au contrat en raison d'un malentendu sur le lieu de chargement de l'asphalte;

ATTENDU que l'entreprise Pavages Maska s'engage à respecter les termes dudit contrat jusqu'à ce que la Ville ait octroyé un nouveau contrat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de résilier le contrat pour la fourniture d'asphalte avec l'entreprise Pavages Maska inc.

2019-04-214

37. FOURNITURE D'ASPHALTE – PROJET 19VO50A – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de deux fournisseurs pour la fourniture d'asphalte, projet 19VO50A;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|--|--------------|
| 1. Pavages Varennes, division de Bauval inc. | 57 523,43 \$ |
| 2. Construction DJL inc. | 61 597,86 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la fourniture d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Varennes, division de Bauval inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 avril 2019, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, pour un montant total estimé de 57 523,43 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-321-00-625.

2019-04-215

38. RÉPARATION DE FISSURES ET PEINTURE – PISCINE RÉAL-VINET – PROJET 19L006 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de trois fournisseurs pour la réparation de fissures et la peinture de la piscine Réal-Vinet, projet 19L006;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|--------------|
| 1. Piscines et Spas Poseidon | 38 689,09 \$ |
| 2. Construction Camvi inc. | 59 787,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la réparation de fissures et la peinture de la piscine Réal-Vinet au plus bas soumissionnaire conforme, soit Piscines et Spas Poseidon, sur la base des prix unitaires et forfaitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 avril 2019, pour un montant total estimé de 38 689,09 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-714-18-701, sous-projet 19L006.

2019-04-216

39. FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN CHAUFFE-PISCINE SOLAIRE – PISCINE RÉAL-VINET – PROJET 18G006 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'intérêt a été publié sur le site du SEAO, du 13 au 22 février 2019, pour la fourniture et l'installation d'un chauffe-piscine solaire à la piscine extérieure Réal-Vinet;

ATTENDU qu'un seul fournisseur s'est dit intéressé à soumissionner sur ce projet;

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée du 18 mars au 5 avril 2019 auprès de ce fournisseur relativement à l'objet ci-dessus mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'un chauffe-piscine solaire à la piscine Réal-Vinet, à Concept GDC inc., sur la base des prix forfaitaires de l'option 1 apparaissant sur le bordereau de prix daté du 4 avril 2019, pour un montant total de 41 255,33 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 22-744-18-701, sous-projet 18G006.

2019-04-217

40. ENTRETIEN MÉNAGER – POSTE DE POLICE – PROJET 19BA11 – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'approvisionnement, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré à une entreprise familiale non soumise au Décret sur le personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal si les taux horaires pour la main-d'œuvre et la fourniture des produits d'entretien sont inférieurs au taux du décret augmenté de 30 %;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour l'entretien ménager au poste de police, à Nettoiebec enr., sur la base de prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 8 avril 2019, pour une période d'une année, soit du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020, pour un montant total estimé à 57 978,44 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-190-10-495.

2019-04-218

41. TRAITEMENT DES RÉSIDUS DE BOIS, CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ET DES ENCOMBRANTS DE L'ÉCOCENTRE – PROJET 19EN82A – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – REJET DES SOUMISSIONS

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour le traitement des résidus de bois, construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants de l'écocentre, projet 19EN82A;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, à savoir :

	Lot 1	Lot 2	Lot 3
1. Tria écoénergie inc.	42 385,53 \$	43 614,94 \$	26 284,32 \$

ATTENDU que les prix soumis par le soumissionnaire sont supérieurs au budget alloué pour ce projet et que l'augmentation des coûts est déraisonnable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de rejeter la soumission reçue pour le contrat de traitement des résidus de bois, construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants de l'écocentre et de procéder à un nouvel appel d'offres.

2019-04-219

42. TRAVAUX DE VOIRIE SUR DIVERSES RUES – PROJET 2019-01 A – RAPPORT D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS ET OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été réalisé pour des travaux de voirie sur diverses rues, projet 2019-01 A;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues, à savoir :

1. Pavages Maska inc.	1 638 673,91 \$
2. Eurovia Québec Construction inc.	1 985 315,82 \$
3. Les Entreprises Michaudville inc.	2 151 000,00 \$
4. Excavation Jonda inc.	2 281 359,24 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour des travaux de voirie sur diverses rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavages Maska inc., sur la base des prix unitaires apparaissant au bordereau de prix daté du 5 avril 2019, pour un montant total estimé de 1 638 673,91 \$, taxes incluses.

Considérant que les quantités inscrites au bordereau sont estimatives et que le contrat prévoit le paiement des quantités réellement exécutées, la directrice du génie est autorisée à approuver les décomptes progressifs pour une variation globale inférieure à 10 %, jusqu'à concurrence du budget disponible.

La directrice du génie est autorisée à accepter, s'il y a lieu, les avis de modifications, jusqu'à concurrence du budget disponible, lesquels devront être approuvés en conformité avec le règlement concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs du conseil municipal et avec le règlement de gestion contractuelle.

2019-04-220

43. PROCESSUS D'APPELS D'OFFRES PUBLICS ET D'OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN FOURNISSEUR UNIQUE – PROCÉDURE DE GESTION DES PLAINTES – APPROBATION

ATTENDU que la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) a été sanctionnée le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU que suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes*, une Ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques (101 100 \$);

ATTENDU qu'une procédure a été préparée par le service de l'approvisionnement de la Direction des finances à cet effet;

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Luc Cossette;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la procédure de gestion des plaintes pour les appels d'offres publics et l'octroi des contrats de gré à gré avec un fournisseur unique d'un montant supérieur au seuil de 101 100 \$ telle que soumise.

2019-04-221

44. TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE VICTOR-DORÉ – DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 6 – AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à Les Entreprises Michaudville inc, pour les travaux de prolongement de la rue Victor-Doré;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la directive de changement numéro 6 émise par Comeau experts-conseils et d'autoriser le paiement à Les Entreprises Michaudville inc. des factures associées à cette directive, pour un montant total de 42 108,96 \$, plus les taxes applicables.

2019-04-222

45. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – BONIFICATION – APPROBATION

ATTENDU l'entente de développement culturel signée entre la Ville de Beloeil et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) en janvier 2018;

ATTENDU que la Ville a été avisée par le MCCQ que des sommes supplémentaires pouvaient être attribuées dans le cadre de cette entente;

ATTENDU que la Ville a des projets prévus en 2019 pouvant bénéficier de cette subvention;

ATTENDU que l'entente signée en janvier 2018 doit être modifiée à cet effet;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'approuver la bonification de l'entente de développement culturel intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et la Ville de Beloeil par l'ajout des projets d'une œuvre commémorative à la Halte des vapeurs et de la Zone Art et Détente, pour une somme totale de 22 000 \$, soit par une contribution de 11 000 \$ de la Ville de Beloeil et de 11 000 \$ du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

De s'engager à y consacrer une somme équivalente à l'investissement du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ).

D'autoriser le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Daniel Marineau, à signer tout document à cet effet.

2019-04-223

46. FÊTE NATIONALE 2019 – FEU D'ARTIFICE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que selon l'article 4.2 du règlement de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer des contrats de gré à gré inférieurs à 99 999 \$ sur autorisation du chef de service de l'approvisionnement et que l'article 573.3 paragraphe 4 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit une exception au processus d'appel d'offres pour la fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Odette Martin;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la présentation d'un feu d'artifice pyromusical le 23 juin 2019 à Royal pyrotechnie inc. pour un montant total de 20 000 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-516.

2019-04-224

47. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC (MCCQ) – PROGRAMME DE PROMOTION DU FRANÇAIS LORS D'ACTIVITÉS CULTURELLES (PFAC) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉPÔT – AUTORISATION

ATTENDU que le service arts, culture et bibliothèque de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire désire mettre sur pied le projet *C'est la faute à (nom d'un auteur)* lequel consiste à inviter la population à participer à une dictée qui sera donnée par un auteur et consistera en un texte extrait d'une de ses œuvres;

ATTENDU que le Programme de promotion du français lors d'activités culturelles du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) offre une aide financière pour des projets visant à promouvoir la langue française;

ATTENDU que la Ville de Beloeil souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre dudit programme pour le projet *C'est la faute à (nom d'un auteur)*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean-Yves Labadie;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Guy Bédard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de promotion du français lors d'activités culturelles du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) pour le projet *C'est la faute à (nom d'un auteur)*.

La Ville de Beloeil s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

La chef de service – arts, culture et bibliothèque de la Direction des loisirs, culture et vie communautaire, madame Johanne Guevremont, est désignée comme personne autorisée à agir au nom de la Ville et à signer tout document à cet effet.

2019-04-225

48. CAMP DE JOUR ET CLUB AVENTURE ADOS – LOCATION D'AUTOBUS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une demande de prix a été réalisée auprès de quatre fournisseurs pour la location d'un autobus lors des sorties du camp de jour et du club aventure ados pour l'été 2019;

ATTENDU que deux réponses ont été reçues et que les prix soumis sont les suivants :

- | | |
|----------------------------|--------------|
| 1. Les Autobus Robert Ltée | 28 347,09 \$ |
| 2. Bus Bus Bus | 32 020,54 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Renée Trudel;
APPUYÉ par Madame la conseillère Louise Allie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'octroyer un contrat pour la location d'autobus lors des sorties du camp de jour et du club aventure ados au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Autobus Robert Ltée, sur la base des prix apparaissant à l'offre de services datée du 1^{er} avril 2019, pour un montant total de 28 347,09 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-448.

2019-04-226

49. CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés au conseil :

- a) Liste des déboursés – période du 23 mars au 18 avril 2019
- b) Direction de l'urbanisme – rapport des permis et certificats de construction – mars 2019
- c) Procès-verbal de correction du 1^{er} avril 2019

2019-04-227

50. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF – PARTICIPATION ET SUBVENTIONS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

1. D'autoriser les membres du conseil qui le désirent à participer aux activités de financement de certains organismes à but non lucratif et d'autoriser l'achat de billets en vue de la participation aux activités suivantes :

- | | |
|---|-----------------------------|
| a) Club Optimiste de Beloeil – festin aux homards – 1 ^{er} juin 2019 | 2 billets à
90 \$ chacun |
| b) Maison Victor-Gadbois – déjeuner du directeur – 4 juin 2019 | 4 billets à
15 \$ chacun |
| c) Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905 inc. – Fondation Partage Vallée-du-Richelieu – concert-bénéfice – 11 mai 2019 | 1 billet à
50 \$ |
| d) Fondation du Collège Saint-Hilaire – soirée tapas – 31 mai 2019 | 1 billet à
150 \$ |

2. D'autoriser le versement des subventions suivantes :

- | | |
|--|--------|
| e) Ville de Sainte-Julie – tournoi de golf bénéfice de la mairesse – 21 mai 2019 | 255 \$ |
| f) Chevaliers de Colomb conseil 7385 district 65, Paspébiac – participation d'une citoyenne de Beloeil au championnat canadien de karaté | 250 \$ |
| g) Ringuette Rive-Sud CAAA – participation de trois citoyennes de Beloeil au championnat provincial de ringuette | 300 \$ |
| h) Chevaliers de Colomb du conseil de Beloeil no 2905 inc. – clinique d'impôt | 500 \$ |

51. VARIA

52. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions des citoyens, conformément à la loi.

2019-04-228

53. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 58;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Réginald Gagnon;
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Pierre Verret;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que la séance soit close.

Fait à Beloeil, ce 23 avril 2019.